

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
M. Straumann

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , notamment le traitement par drone de surfaces agricoles définies par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La législation doit intégrer les nouvelles technologies qui permettent un traitement fin de certaines cultures.